**Proposition de déclaration intersyndicale CAPD jeudi 11 janvier**

A l’heure où les conditions de travail sont au cœur des préoccupations des personnels, force est de constater que les mesures prévisionnelles qui nous ont été présentées pour notre département ne permettront pas une amélioration de celles-ci, bien au contraire.

En premier lieu, nous déplorons les nouvelles conditions de l’octroi des temps partiels sur autorisation avec la mise en place de critères de « priorité ». Cette nouvelle modalité est le signe d’un recul dans notre département car jusqu’en 2022, tous les temps partiels étaient toujours acceptés. Or, l’année dernière, de nombreuses demandes de temps partiels ont été refusées aléatoirement. Pour la rentrée 2024, vous envisagez de continuer à refuser certaines demandes de temps partiels, ce que nous dénonçons.

Les organisations syndicales FSU SNUipp, SNUDI FO, SE UNSA, SGEN CFDT souhaitent vous rappeler leur attachement à l’octroi de tous les temps partiels pour toutes et tous à la quotité souhaitée. Tous les collègues doivent pouvoir bénéficier d’un temps partiel librement choisi, quelles que soient leurs raisons. Les directeurs.rices de grandes écoles ainsi que les ZIL doivent pouvoir y accéder au même titre que les autres.

Par ailleurs, vous nous avez annoncé que, concernant les prochaines opérations de mouvement , les postes dans les écoles primaires ne seront plus distingués selon le niveau maternelle ou élémentaire !

Les organisations syndicales FSU SNUipp, SNUDI FO, SE UNSA, SGEN CFDT s’opposent fermement à cette décision car les collègues doivent avoir le choix de leur niveau d’enseignement (maternelle/élémentaire). Cela a toujours été le cas en Moselle ! Nous y sommes toutes et tous [attaché.es](http://xn--attach-gva.es/) !

Ce changement créerait inévitablement de fortes tensions certaines au sein des conseils des maîtres . De nombreux collègues ne demanderaient plus ces postes dans les écoles primaires , réduisant ainsi leurs chances d’obtenir une nouvelle affectation.

Nous n’acceptons pas cette décision qui représente un recul important pour les personnels. Nous vous demandons donc de ne pas opérer ce changement d’étiquetage pour les écoles primaires de Moselle.

En revanche, afin de répondre à la problématique de la dizaine d’écoles concernées par le blocage d’un poste en raison du fait que le directeur.rice occupe un poste maternelle, et du turnover important qui en découle, nous demandons que ce changement d’étiquetage s’opère sur ces seules écoles.